

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°497 en date du 18 Mai 2020

Pensée du moment par le philosophe André COMTE SPONVILLE le 13 Mai, après avoir dit que le COVID 19 a tué près de 27.000 personnes, c'est beaucoup, c'est trop, c'est triste mais il meurt 600.000 personnes par an dont 150.000 du cancer : « *La santé n'est pas une valeur, c'est un bien : quelque chose d'enviable, pas quelque chose d'admirable ! Les plus grandes valeurs, tout le monde les connaît : la justice, l'amour, la générosité, le courage, la liberté... Je ne suis pas prêt à sacrifier ma liberté sur l'autel de la santé !* ».

SPECIAL CORONAVIRUS N°9

Neuvième semaine avec l'épidémie mais fin du confinement général et un retour progressif depuis le 11 Mai. DECONFINEMENT mais il est aussi question de RECONFINEMENT, de liberté conditionnelle. Toutes les Fédérations sortent des PRA type. Après le confinement il s'agit de définir les conditions pour retravailler ensemble. Beaucoup de travail de l'Exécutif et au Parlement avec le vote de la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, mais comme non publication le 11 Mai (saisine Conseil Constitutionnel) un Décret, puis la loi, puis un nouveau projet de loi portant diverses dispositions urgentes...Et un nouveau cycle d'Ordonnances. Et toujours des réflexions au niveau de l'urbanisme pour penser la ville de demain, ville de la proximité ?

1 – NOUVEAUX TEXTES

Loi n°2020-546 du 11 Mai 2020 **prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.**

Prolongation du 11 Mai au 10 Juillet 2020 et notamment pour les expulsions locatives.

Ordonnance n°2020-557 du 13 Mai 2020 portant **adaptation de règles de procédure pénale.**

Prévoit des souplesses dans l'activité des juridictions pénales afin de retrouver de façon progressive une activité normale en appliquant les règles de procédure de droit commun.

Ordonnance n°202-558 du 13 Mai 2020 portant **adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif.**

Détermine un **terme fixe aux reports de délais et échéances.** Nouvelles dérogations temporaires aux règles de

fonctionnement. Aménagement des règles pour les injonctions D.A.L.O. (jugement par voie écrite sans la tenue d'une audience).

Ordonnance n°2020-560 du 13 Mai 2020 **fixant les délais applicables à diverses procédures** pendant la période d'urgence sanitaire.

Instauration d'un **dispositif de report de divers délais et échéances** pour une période juridiquement protégée qui court du 12 Mars jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. (contestations par des acteurs de la construction car arrêt des délais au 23.6. alors que la fin de la période d'urgence est le 10.7.).

Ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020 visant à **adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales** et des établissements publics locaux.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Précise les conditions pour **les élections issues du scrutin du 15 Mars**.

Décret n°2020-545 du 11 Mai 2020 prescrivant les **mesures générales nécessaires** pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nouvelles dispositions sur distanciation sociale, déplacements et transports, rassemblements, réunions ou activités, dispositions funéraires...**en attente de parution de la loi de prolongation**.

Décret n°2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant **les mesures générales nécessaires** pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Fait suite à la publication de la loi 2020-546.

Décret n°2020-549 du 11 Mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des **arrêts de travail par le médecin du travail**.

Décret n°2020-551 du 12 Mai 2020 relatif aux **systèmes d'information** mentionnés dans la loi 2020-546 du 11 Mai.

Modalités des systèmes d'information destinés à permettre **l'identification des personnes contaminées**, leur suivi et accompagnement.

Décret n°2020-571 en date du 14 Mai 2020 définissant la **date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires** élus dans les Communes dont le Conseil Municipal a été entièrement renouvelé le 15 Mars.

Fixation au 18 Mai.

Arrêté du 11 Mai 2020 (JO 14.5.) fixant les **modalités de déclaration des éléments d'assiette des cotisations dues à la C.G.L.L.S. et à l'AN.C.O.L.S.**

Modification de l'arrêté du 18 Février avec **report du délai au 29 Mai 2020** (au lieu du 24 Mars).

Lettre de la D.H.U.P. du 11 Mai 2020 **report du délai pour l'arrêt des comptes annuels du 30 Juin au 30 Septembre** (31 Octobre pour la plateforme Harmonia).

2 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Un projet de loi de ratification de **10 Ordonnances prises depuis le début de l'épidémie** a été adopté en Conseil des Ministres le 13 Mai (N° 2020-322-323-324-346-385-386-387-388-389-507).

Toujours des difficultés autour de la reprise sur les chantiers. Alors que du côté ministériel il est souhaité une accélération de la reprise, sur le terrain la situation est largement diverse. Les entreprises souhaitent **une prise en charge des surcoûts** découlant de l'acquisition de matériel de protection sanitaire à la nouvelle organisation des chantiers et aux problèmes de déplacement et d'hébergement, alors que **les pouvoirs publics étudient un système de clause d'indexation lié à l'imprévisibilité**.

Le Ministre du logement lors d'un interview le 14 Mai, souligne que le plan de relance du logement doit concerner autant la demande que l'offre. Il indique **qu'il ne faut pas attendre de big bang dans la fiscalité immobilière mais une stabilité**. Il appelle les banques constatant le taux très bas des taux à adopter un comportement de confiance avec les investisseurs.

3– LES PROJETS QUI BOUGENT

Le Décret portant **réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis** découlant de l'ordonnance du 30 Octobre 2019 devrait être publié très prochainement.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Ce texte prévoit notamment des allègements au niveau des AG en visioconférences, des modifications des délais, une part plus grande au conseil syndical, sans retenir l'établissement d'un plan pluriannuel de travaux.

La CGLLS a précisé le 11 Mai **ses priorités d'ici à 2022** à savoir : l'aide au redressement qui représente environ 40 millions € et concerne une cinquantaine de bailleurs sociaux – la mise en place des contrats d'objectifs et de performance – de nouvelles modalités en matière de garanties d'emprunts – **la poursuite de la mutualisation avec les effets de la RLS.**

Bien que le report d'un an, c'est-à-dire au 1.1.2022 de l'engagement des **procédures de regroupement des Organismes de logement social** qui ne disposent pas d'un patrimoine de 12.000 logements, ne soit pas encore décidé par le Gouvernement, plusieurs acteurs dans le domaine immobilier **alertent sur des regroupements précipités.**

L'USH dans le cadre du **80^{ème} Congrès prévu à Bordeaux du 22 au 24 Septembre**, lance une démarche intitulée « **Utiles ensemble** » qui a pour but de redéfinir les **priorités du logement social en tirant les conséquences de la crise sanitaire** : insonorisation des logements, reflux métropolitain vers les villes moyennes, hausse des coûts de construction, temps de trajet domicile/travail, parkings pour vélos, réchauffement climatique et isolation.

Le Haut Conseil à la santé publique dans un rapport soumis à consultation publique le 15 Mai, missionne un groupe de travail pour concevoir un **nouvel outil baptisé DOMISCORE** qui aurait pour but de **déterminer les critères dans l'habitat qui ont des effets (positifs ou négatifs)**

sur la santé tant psychique que physique des occupants.

L'A.F.P.O.L.S. – problématiques du logement social - **développe ENVOLS une solution de formation adaptée au télétravail et au confinement** - 100 % à distance et format court (dossier du 6.5.).

L'A.N.R.U. publie un livret afin de répondre aux **questions des Collectivités et des bailleurs sociaux sur l'avancement des projets de renouvellement urbain** (A.N.R.U. avec vous – 10 questions et 10 réponses Mai 2020).

4 - LU POUR VOUS

Le confinement a-t-il permis d'endiguer le nombre de décès ? Oui. Premier bilan de Santé Publique France (Le Figaro 8 Mai).

La crise sanitaire révèle de façon violente combien **le logement est vecteur d'inégalités de santé** (A.R.S. Ile de France 11.5.).

Et également la **réapparition du lien entre urbanisme et santé** (Fabrique de la cité Paris le 7 Mai).

Soutenir la construction pour accompagner la relance ne semble ni vraisemblable ni pertinent (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne 4.5.).

La bombe à retardement du logement - La crise sanitaire se double d'une crise du logement liée à l'appauvrissement des populations modestes (Journaliste France Culture 9.5.).

5 - BREVES

L'indice des prix à la consommation est stable en Avril avec une augmentation annuelle de **+ 0,30 %**.